Je soubsigné commissaire nommé ay examiné
une observation envoyée a lacadémie de chirurgie
par Mr darrigrand chirurgien major au regiment
de bourbon infenterie

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

n° 70.×

Mr darrigrand raporte que le dix huit juin
mil-sept cents quarente un le nommé agenrois
soldat au regiment de bourbon infenterie compagnie
de villers agé de trente deux ans ou environ, tirant
un coup de fusil dans une cheminée a leffet den
eteindre le feu qui etoit pris au haut de la ditte
cheminée le dit fusil creva vers la culasse et du
coup le dit soldat receut une balle qui luy fit une
blessure; que linstant dapres ayant eté mandé
pour lexaminer il luy observa ~~une playe~~ a la partie interne
du bras gauche environ un pouce de distance de la teste de
lhumerus une playe qui avoit ~~une~~ sa sortie a la partie
externe du meme bras paralelement a son entrée laquelle
playe reconnut etre compliquée de fracture par eclat dont
quelques esquilles etoient entierement separées du corps de los
et fortement engagées dans les chairs, que veu letat de la
blessure dans le moment il fit transporter le blessé a lhopital
royal de perpignan, ou Mr dozan chirurgien major du dit
hopital luy fit faire les incisions necessaires qui cependant
ne luy permirent point lextraction des quelques esquilles
dos dont ils setoient proposez faire en ce premier pensement
ensorte que leurs tantatives faites ils jugerent quil etoit
a propos dabandonner ce soin a la nature qui a la ~~vert~~
verité elle y prit mais apres des accidents funestes qui
menaceroient non seulement la perte de la partie mais
encore celle du sujet, neantmoins ~~malgré cela~~ le malade a eté
radicalement guery de sa blessure au bout de trois
mois, mais il luy est resté une difficulté entiere de

ARC 59 n° 84

de mouvoir la teste de l'humerus sur la cavité glenoïde de l'omoplatte que M.r darrigrand ~~croit~~ dit etre un efet du due osseux qui a soudé pour ainsi dire l'articulation

~~Reflexions~~ questions

Le detail de cette observation ne m'a pas paru asser ~~circons~~ circonstancié pour constater sur l'usage que l'accademie en peut faire c'est la raison pour laquelle je pense qu'il seroit a souhaiter afin d'etablir un jugement plus solide que M.r darrigrand donnat quelques eclaircissements sur mes ~~reflexions suivantes~~ questions suivantes

primo, dans quelle direction le dit soldat tenoit le fusil lors du coup tiré car il n'est gueres possible qu'en tirant un fusil couché en joug a l'ordinaire il en resulte des blessures en ce lieu, ainsi il paroitroit plus sensé de croire qu'en pareille~~s~~ circonstance le dit soldat tenoit son fusil d'une main dans la cheminée et qu'il le tira de bas en haut en ligne perpendiculaire

seconde, dans quel endroit precisement le dit fusil a crevé je veux dire de quel coté, ou bien si l'echvon a manqué ce qui me paroit essenciel a sçavoir ainsi que l'etendue de la crevasse quoyque cependent il soit vray de dire que de quelle nature et de quel coté que l'eclat du fusil ~~ait~~ se soit montré, il est tres difficile de comprendre comment une balle a peu etre dirigée vers cet endroit a moins de supposer la poudre et la balle mises pele ~~et~~ mele dans le fusil ce que le dit soldat auroit peu faire dans l'empressement de tirer son coup, en ce cas je seroit fort porté a croire l'accident possible et meme a penser que ce melange auroit peu etre une des causes de l'eclat du fusil, mais si au contraire la bourre a eté intermediere entre la poudre et la balle il n'est point aisé de concevoir comment la ditte balle a peu etre lancée vers ce lieu, les effets de la poudre meme y sont contraires, puisque l'experience nous aprend que cette

cette substance etant enflammée fait efort de toute part et
pousse plus ou moins vivement les corps qui cedent a son
impulsion or seroit il possible que la bourre conjointement
avec la balle eussent resisté davantage aux eforts de la poudre
que les parois du fusil on dira peut etre qu'une surcharge
de poudre dans un fusil ayant pris feu peut l'eclatter
malgré le peu de resistance de la bourre et de la balle ~~tout~~ a quoy je
consens mais en meme tems on peut dire aussi qu'il est
constemment vray que tout cella ne determine point la
bourre ny la balle vers la poudre et que par consequand
pour peu que la bourre et la balle soient poussées vers le
calibre du fusil, le tout sortira par cette voye quoyque
l'efort de la poudre ait fait ouverture pres le trou du fusil
au reste pourtant je ne pretends point par mes
conjectures nier absolument le fait mais je pense seulement
que quelqu'autre fragment du fusil ou de ses dependences
pourroit avoir causé la ditte blesseure
tertio quels ont eté les obstacles qui se sont opposez en
premier apareil a l'extraction des corps etrangers c'est sans
doute l'insufisance des dilatations qui etoit absolument
necessaires, car il est a presumer que les facheux accidents
qui sont survenus a l'occasion de la blesseure n'ont eu
pour cause principale que le defaut de dilatation et le sejour
des corps etrangers
quarto, quel a eté l'intervalle des pensements, car il est
fait mention que du premier au second les accidents se
manifesterent tres violents, mais il n'est point marqué
la distance qu'il y eut d'un pensement a l'autre
quinto quel a eté le nombre et grandeur des saignées
car il est bien rapporté que le malade fut saigné cinq fois
le jour de sa blesseure qu'a la levée du premier apareil
on convint de le resaigner de trois en trois heures et que
le jour du second pensement, il fut encore saigné trois
fois, mais cella ne nous aprend point au juste ~~le nom~~
le nombre ny la grandeur des saignées non plus que

que l'espace du tems pendent lesquelles ont été faittes ~
quoyqu'il en soit ~~neantmoins~~ cependant il me paroit quelles ont
été d'un grand secours dans cette circonstance et quelles
ont suppléé a l'insufisance des dilatations pour le calme
des accidents

enfin toutes ces considerations dont je viens de exposer
m'ont porté a ne point donner ma decision au sujet de
la ditte observation jusqu'a des plus amples eclaircissements
dont M.r d'arrigrand pourra communiquer a l'academie
en envoyant la suitte du succez qu'il promet donner de
l'accident reste, lequel accident n'est autre chose qu'une
anchilose ~~produitte~~ formée de la meme matiere que
toutes en general a paris ce 12 juin 1742

Süe